

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)



Elle s'assure du respect du droit de l'UE par les États membres et les institutions européennes.
Ses décisions sont exécutoires dans tous les États membres qui sont obligés de les appliquer.
Certaines décisions ont eu un impact fort sur la vie quotidienne

DROITS DES PASSAGERS



REMBOURSEMENT DES SOINS



DROIT À L'OUBLI SUR INTERNET

LA CJUE COMPREND 2 JURIDICTIONS

1. LA COUR DE JUSTICE

Jurisdiction la plus élevée
1 juge par État membre
11 avocats généraux

- ▶ Peut annuler des actes législatifs européens et sanctionner les institutions de l'UE
- ▶ Résout les litiges entre institutions de l'UE
- ▶ Répond aux questions posées par les juges nationaux sur l'interprétation du droit de l'UE
- ▶ Statue sur les procédures contre les États membres qui violent le droit de l'UE
- ▶ Garantit une action de l'UE en cas d'inaction du Parlement ou de la Commission

2. LE TRIBUNAL

2 juges par État membre

- ▶ Statue sur les recours en annulation des particuliers et des entreprises contre des décisions de l'UE
- ▶ Dans certains cas, peut traiter des procédures engagées par les États

Ne pas confondre la CJUE avec la Cour européenne des droits de l'homme !

